

RAPPORTS

Direction de la Mer de la
Martinique

Service du
développement des
activités maritimes

Les ports de plaisance de la Martinique



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	07/02/17	
2	17/02/17	
3	21/02/17	

Affaire suivie par

Matthieu JOUSSEAUME - Service du développement des activités maritimes

Tél. : 0596 60 79 76 / Fax : 0596 60 79 80

Courriel : matthieu.jousseume@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteurs

Eliane MOULY, cheffe du pôle « politique maritime intégrée »

Matthieu JOUSSEAUME, chargé de mission « acquisition de données et planification »

Thomas ROSTAING, chef du service du développement des activités maritimes

Re-lecteurs

Thomas ROSTAING, chef du service du développement des activités maritimes

Michel PELTIER, Directeur de la Mer

SOMMAIRE

- LES PORTS DE PLAISANCE.....	5
1 - La marina de l'Étang Z'Abriocot.....	5
2 - La marina du Marin.....	7
3 - La marina de la Pointe du Bout – Les Trois Îlets.....	10
4 - La Marina Jennifer Évasion – Le Robert.....	12
5 - La Marina du François.....	14
- LES SITES DE PLAISANCE INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE DU GRAND PORT.....	16
1 - Le Martinique Yacht Club.....	16
2 - Le site de Carenantilles – baie des Tourelles.....	17
- LES SITES QUI ACCUEILLENENT DES NAVIRES DE PLAISANCE MAIS QUI N'ONT PAS D'EXISTENCE JURIDIQUE.....	18
1 - Centre nautique de Poirier (Rivière Pilote).....	18
2 - Port Cohé (le Lamentin).....	19

DEFINITIONS ET ACRONYMES

AIPPP: Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire : L'autorité investie du pouvoir de police portuaire exerce la police du plan d'eau qui comprend notamment l'organisation des entrées, sorties et mouvements des navires, bateaux ou autres engins flottants. Elle exerce la police des marchandises dangereuses. Elle contribue au recueil, à la transmission et à la diffusion de l'information nautique (L. 5331-8 du code des transports)

AOT: Autorisation d'occupation temporaire

AP: Autorité Portuaire : l'autorité portuaire exerce la police de l'exploitation du port, qui comprend notamment l'attribution des postes à quai et l'occupation des terre-pleins. Elle exerce la police de la conservation du domaine public du port (L. 5331-7 du code des transports)

APID: Aménagement portuaire d'Intérêt départemental

APIT: Aménagement portuaire d'Intérêt territorial

CCIM: Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

CTM: Collectivité Territoriale de la Martinique

DM: Direction de la Mer

DPM: Domaine Public Maritime

ETM: Energies Thermiques de la Mer

GPMLM: Grand Port Maritime de La Martinique

IP: Installation Portuaire

ISPS: International Ship and Port Facility Security code

PAF: Police Aux Frontières

PPT: Port de Pêche Territorial

SARA: Société Anonyme de Raffinerie Antillaise

SCIC: Société de Caraïbes d'Industrie Chimique

ZAR: Zone d'Accès Restreinte

ZNLP: Zone Non Librement accessible au Public

- LES PORTS DE PLAISANCE

1 - La marina de l'Étang Z'Abricot

Informations mises à jour en février 2017



ORGANISATION GENERALE

Autorité portuaire : CACEM (mise en service : 2014)

cf. convention de transfert de compétence et de gestion d'une dépendance du DPM du 9 juillet 2012
durée : 35 ans renouvelable

Autorité investie du pouvoir de police portuaire : CACEM

Capitainerie : oui - « Bureau du port » Téléphone : 05 96 75 11 57

Domanialité : DPM propriété de l'État, mais transféré en gestion à la CACEM

Gestion des équipements portuaires : exploitation confiée à Marinov via un contrat de prestation de services jusqu'au 1/12/2017

Limites administratives : cf. carte en annexe

CARACTERISTIQUES :

Capacité d'accueil : 340 anneaux, 5 mouillages et un parc à bateau de 80 à 85 places dont une quarantaine de places réservées aux navires de passage

Prix d'une place pour un navire de 8.5m (2016) : 192 €/mois à quai ou 163€/mois à sec

2 - La marina du Marin

Informations mises à jour en février 2017



ORGANISATION GENERALE

Autorité portuaire : Commune du Marin

cf. - loi de décentralisation de 1983
- arrêté préfectoral du 22 février 1985 portant liste des ports décentralisés dans le cadre de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983

Autorité investie du pouvoir de police portuaire : Commune du Marin

Capitainerie : oui Téléphone : 05 96 74 83 83
Chargée du label Pavillon bleu : Mlle Santos : yannick.santos@marina-martinique.fr

Domanialité :

- périmètre portuaire hérité de 1985 :
 - DPM artificiel appartient à la commune en pleine propriété
 - DPM naturel est administré et géré par la commune
- extension en 2012 par convention de transfert de gestion d'une dépendance du DPM entre l'État et la commune du Marin – durée : 10 ans renouvelable

N.B. : la commune du Marin n'ayant pas entériné cette extension par une délibération portant extension des limites administratives du port, elle ne peut exercer ses compétences d'autorité portuaire ou d'autorité investie du pouvoir de police portuaire sur la zone concernée.

Gestion des équipements portuaires : exploitation confiée à la Société antillaise d'exploitation des ports de plaisance (SAEPP) dans le cadre d'une DSP valable jusqu'en 2027.

Limites administratives : - héritées de 1985 cf. carte en annexe
- DPM transféré en 2012 cf. carte en annexe

CARACTERISTIQUES

Capacité d'accueil : 830 postes à quai et 100 postes sur bouées pour des navires de 6 à 50m

Prix d'une place pour un navire de 8.5m (2016) : 279 €/mois à quai, 76 €/mois sur une bouée

Taux d'occupation actuel : environ 90 % en moyenne ; sur photographie aérienne de mai 2015 : environ 95 %

Occupation longue durée de + de 12 mois = 10 à 14 %, soit 80-90 navires

Caractéristiques techniques : tirant d'eau de 2 à 4,50m

Services et équipements :

- limitation de l'impact environnemental :
 - stockage des produits souillés en cubi puis traitement par SOS Déchets
 - politique de qualité environnementale des peintures anti-fouling
 - analyses de la qualité de l'eau avec le laboratoire MAP tous les 2 mois, 1 fois par an pour les sédiments ; certains problèmes de qualité de l'eau peuvent provenir de l'assainissement de la ville
 - le tri sélectif fonctionne bien, mais besoin de plus d'équipements ; besoin d'établir une filière de recyclage des fusées usagées = opération réalisée par le passé avec l'armée et l'association APER PYRO (MEEM)
 - les pompes à eaux grises sont bien utilisées par les loueurs-charter et les grosses unités (environ 200 à 250 pompages par an), une quarantaine de bornes sur les pannes
 - les eaux noires sont collectées sur demande par une pompe mobile sur appel (une 30^{aine} de pompages en saison)
 - collecte des déchets par tri sélectif, collecte d'huiles usagées.
- autres services et équipements :
 - effort fait sur les infrastructures sanitaires
 - formalités douanières, avec un service *clearance* effectué par la capitainerie
 - *business center* comprenant wifi, fax, photocopies ou scan, service courrier, météo marine
 - sanitaires
 - carburant, glaçons, boissons fraîches, lubrifiants pour les moteurs, gaz, eau potable, etc
 - eau et électricité
 - de nombreuses activités et commerces sont implantés à proximité : restauration (sensibilisé pour les huiles de fritures), détente, shopping, santé, loisirs, nautisme, accastillage, maintenance des embarcations

Le centre de carénage du Marin

Mme Anne FRIAND : 06 96 40 99 53 DSP en concession du 1^{er} janvier 2014 à + 25 ans

Le site d'une capacité de 220 places est exploité par la société Carenantilles, il est équipé de deux portiques élévateurs d'une capacité respectivement de 80 tonnes et 440 tonnes, de bers roulants, et de fixations anti-cycloniques.

Le site propose les services de réparations suivantes : mécanique, peinture, soudure, sablage, anti-fouling, voilerie, menuiserie, accastillage, électronique, gréement, stratification.



ACTUALITE :

- démarche pour l'optimisation de l'énergie : audit validé pour du photovoltaïque TECSOL pour alimenter de futures bornes intelligentes de distribution de l'eau et de l'électricité
- récupération des eaux de pluie pour le lavage prévu
- projet avec l'ADEME pour améliorer les points de collecte de déchets, pour un agrandissement de la capacité qui permettrait de ne pas avoir à faire venir les éboueurs un jour de plus, car le vidage des bennes est actuellement demandé le dimanche

- **projet de labellisation Odyssea :**

En 2015, la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud a adhéré au Groupement européen de coopération Odyssea et s'est portée candidate au Label Odyssea. Ce modèle exemplaire se caractérise par un haut niveau de services proposés aux plaisanciers, aux vacanciers et aux habitants. La démarche s'appuie sur des investissements innovants et les nouvelles technologies, prend en compte les enjeux environnementaux, et est tournée vers la croissance bleue.

Ce projet de labellisation s'articule autour du port de plaisance du Marin, et vise à proposer aux plaisanciers en escale en Martinique des circuits de visites sur le territoire. Il s'agit de faire de la destination Martinique, et en particulier du sud de l'île, une étape recommandée par le Réseau Européen Odyssea.

– **police : habilitation des agents de police municipale**

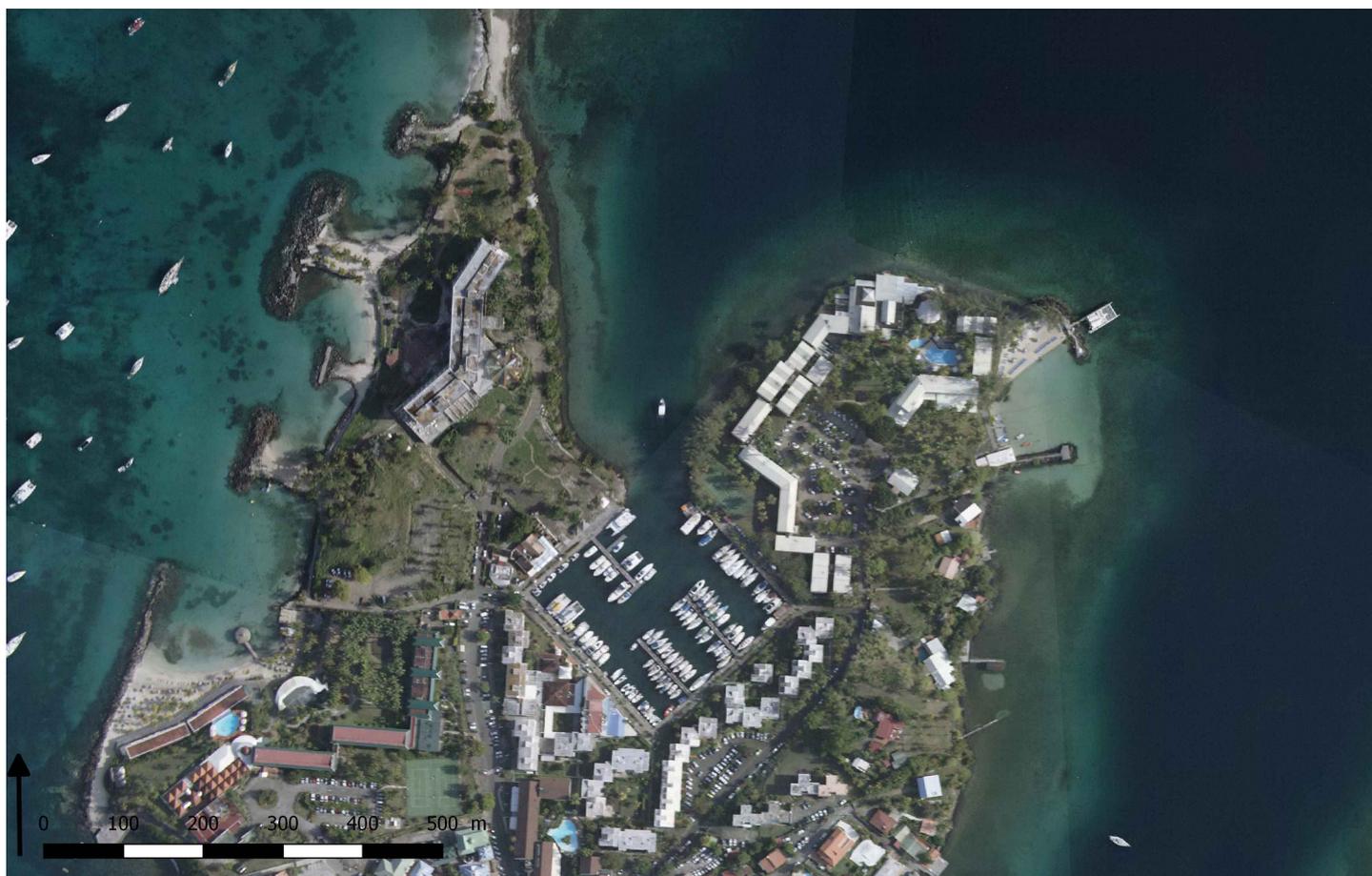
Considérant que ne peut exercer actuellement les compétences d'autorité portuaire ou d'autorité investie du pouvoir de police portuaire sur la zone pour laquelle le DPM lui a été transféré par convention en 2012 (*voir supra*), elle n'est pas en mesure d'y assurer la police du mouillage ou de la navigation.

La solution trouvée consiste à habilitier certains agents de police municipale au titre de l'article L5222-1 Alinéa 10 du code des transports.

N.B. : il existe une zone de conflit d'usage hors de la zone portuaire, au niveau des mouillages sauvages, qui empêchent parfois l'accès à la zone technique

3 - La marina de la Pointe du Bout – Les Trois Îlets

Informations mises à jour en février 2017



ORGANISATION GENERALE :

Autorité portuaire : Commune des Trois Îlets

- cf. - convention de transfert de gestion des dépendances du DPM du 26 novembre 2015
- arrêté préfectoral n° R02-11-26001 du 26 novembre 2015 portant transfert de gestion du DPM et exercice de la compétence portuaire- durée : 35 ans

Autorité investie du pouvoir de police portuaire : Commune des Trois Îlets

Capitainerie : oui – Bureau du port Téléphone : 05 96 66 07 74
M. SELOI 06 96 29 24 54

Domanialité : AOT (partie terrestre + maritime) accordée à la commune des Trois Îlets pour 35 ans

Gestion des équipements portuaires : exploitation en régie autonome au 1^{er} janvier 2017 pour 35 ans

Limites administratives : délibération portant définition des limites administratives du port ou si limites antérieurement définies à obtenir

CARACTERISTIQUES :

Capacité d'accueil : 104 postes à quai

Prix d'une place pour un navire de 8.5m (2016) : 217 €/mois

Taux d'occupation actuel : 99-100 %

Caractéristiques techniques : navires jusqu'à 19 mètres de long, 6 mètre de large et 2.5 mètres de tirant d'eau.

Services et équipements :

- Business center : météo marine, service courrier, télécartes, fax, e-mail, photocopies
 - Couverture wifi
 - Glace
 - Sanitaires
 - Point de collecte des déchets,
- N.B. : pas de tri sélectif

À proximité de la marina on trouve de nombreux commerces incluant cafés, restaurants, boutiques, hôtels, spa, location de voitures, divers prestataires de loisirs: clubs de plongée, sortie en mer, pêche au gros, etc.

La marina dispose aussi d'un quai accueillant les vedettes reliant le port de Fort de France.

4 - La Marina Jennifer Évasion – Le Robert

Informations mises à jour en février 2017



ORGANISATION GENERALE

Autorité portuaire : Commune du Robert

cf. - loi de décentralisation de 1983
- arrêté préfectoral du 22 février 1985 portant liste des ports décentralisés dans le cadre de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983

Autorité investie du pouvoir de police portuaire : Commune du Robert

Capitainerie : oui Téléphone : 05 96 65 38 74

Domanialité :
- DPM artificiel appartient à la commune en pleine propriété
- DPM naturel est administré et géré par la commune

Gestion des équipements portuaires : exploitation confiée à la société Jennifer Evasion dans le cadre d'une DSP

Limites administratives : héritées de 1985

CARACTERISTIQUES :

Capacité d'accueil : 150 places à terre et 30 places à quai ; 2 professionnels et 18 résidents à flot

Prix d'une place pour un navire de 8.5m (2016) : 156€ / mois à terre ; 230€ / mois à flot

Taux d'occupation actuel : très peu de passage, 90 % d'occupation constant toute l'année ; complet pour les places à flot

Caractéristiques techniques : majoritairement de la petite plaisance navires d'une longueur de 40 pieds et 1,50 m de tirant d'eau

Services et équipements :

- Zone technique métallurgie
- réparation et travaux de carénage
- prestataire indépendant réparation plastique
- distribution de carburant
- glaçons
- Grue se déplace sur demande
- restauration
- 3 sanitaires et 3 douches

Réfections récentes :

- ✓ étanchéité des boîtes électriques
- ✓ ré-équilibrage du réseau électrique
- ✓ installation d'un système de récupération des huiles et batteries avec l'ADEME et E-Compagnie

Réfections en cours :

- loges à sec

Améliorations prévues :

- 2 pompes, bientôt modernisées avec mise aux normes de la citerne
- distribution par CB pour qu'il n'y ait plus de contraintes horaires
- objectif d'installation de 5 citernes avec dalle de béton pour l'autonomie en eau de la zone des loges à sec
- créer une aire de carénage propre sur une dalle équipée de récupérateurs d'eaux sales débouchant sur un séparateur

Améliorations à prévoir :

- pas de tri sélectif sur site (juste une benne à cartons actuellement) ; prévoir cela au moins pour le restaurant qui ne peut pas trier ses déchets (positif aussi pour les clients de la marina)
- agrandissement de la capacité d'accueil à flot qui nécessiterait la construction d'une digue

5 - La Marina du François

Informations mises à jour en février 2017



ORGANISATION GENERALE :

Autorité portuaire : Commune du François

cf. - loi de décentralisation de 1983
- arrêté préfectoral du 22 février 1985 portant liste des ports décentralisés dans le cadre de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983

Autorité investie du pouvoir de police portuaire : Commune du François

Capitainerie : oui - bureau Téléphone : 05 96 54 29 54 M. Messenger, responsable de l'exploitation

Domanialité :
- DPM artificiel appartient à la commune en pleine propriété
- DPM naturel est administré et géré par la commune

Gestion des équipements portuaires : DSP du 23 décembre 2016 au 30 juin 2041.

Limites administratives : voir en annexe

CARACTERISTIQUES :

Capacité d'accueil actuelle : 40 places à quai et environs 160 places à sec sur terre-pleins ;
Projet : 360 à 380 places à sec et 150 postes à flot

Un projet de développement permettant de porter la capacité d'accueil du site à 150 postes à flots sur pontons et 308 places sur le port à sec est à l'étude.

Prix d'une place pour un navire de 8.5m (2016) : 136,56€ à flot ou à terre

Taux d'occupation actuel : 100 %

Caractéristiques techniques : tirant d'eau jusqu'à 3,20m à l'intérieur ; jusqu'à 5m au niveau du de la station à carburant

Services et équipements :

Au sein du futur port :

- mini déchetterie
- huiles usagées
- récupération des batteries
- récupération des eaux noires et grises avec pompe sur 2 zones de vidange
- dispositif d'analyse mensuelle de l'eau
- dispositif de récupération des eaux de rinçage au niveau du port à sec

ACTUALITES : Début des travaux de réfection prévu en mai

- Les sites de plaisance inclus dans le périmètre du Grand Port

Certains sites accueillent des navires de plaisance à flot ou à sec et son inclus dans les limites administratives du Grand Port Maritime.

1 - Le Martinique Yacht Club



ORGANISATION GENERALE :

Autorité portuaire : Grand Port Maritime

Autorité investie du pouvoir de police portuaire : Grand Port Maritime

Domianalité : AOT délivrée à Carenantilles par le Grand Port Maritime

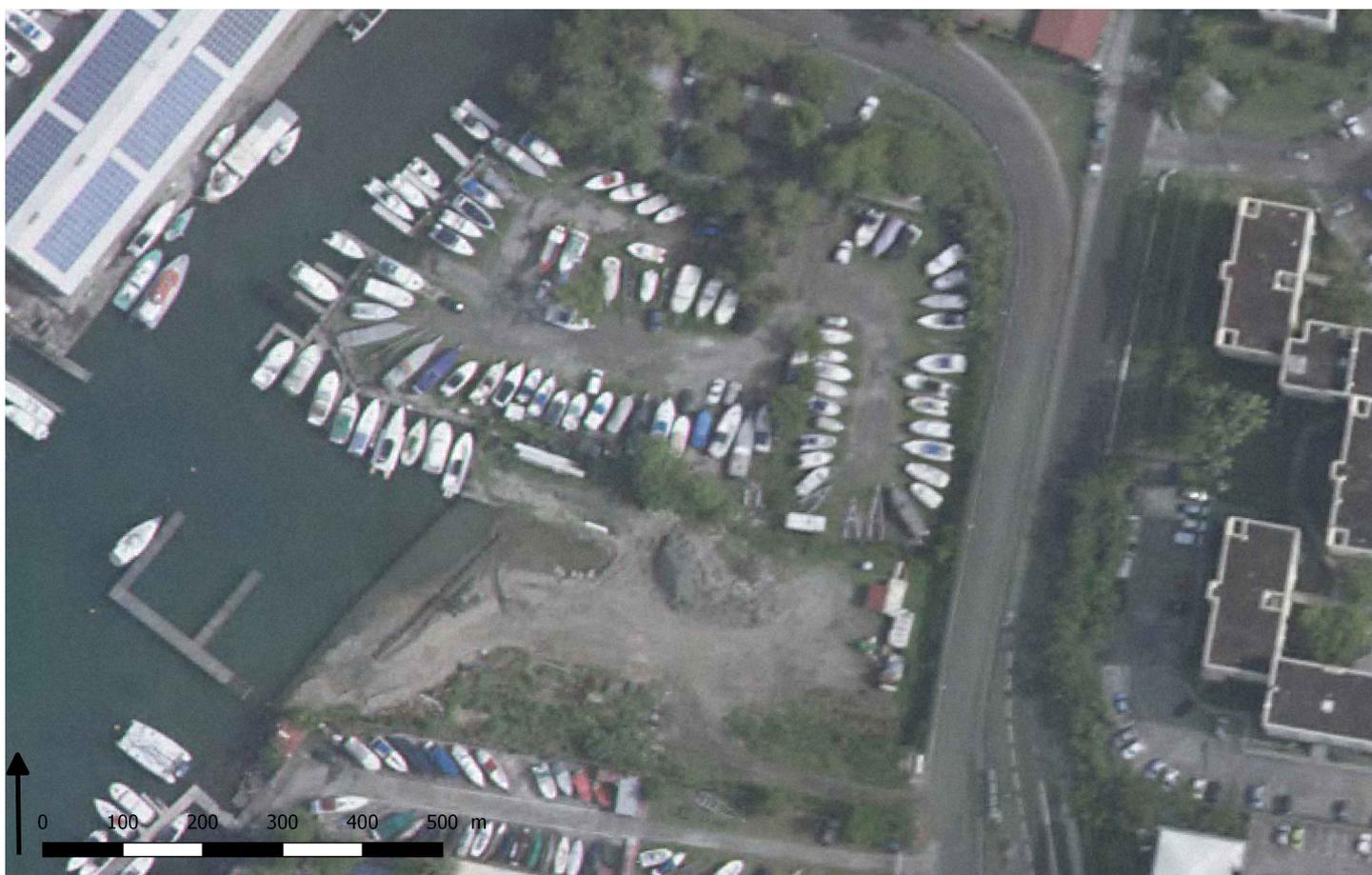
CARACTERISTIQUES :

DM/SDAM – Ports 2017

Capacité d'accueil actuelle : 85 places à quai et 15 places à terre (données DM 2015) ;

Taux d'occupation actuel : 100 %, uniquement des résidents

2 - Le site de Carenantilles – baie des Tourelles



ORGANISATION GENERALE :

Autorité portuaire : Grand Port Maritime

Autorité investie du pouvoir de police portuaire : Grand Port Maritime

Domanialité : Grand Port Maritime

CARACTERISTIQUES :

Capacité d'accueil actuelle : 40 places à quai et 180 places à terre (données DM 2015) ;

Taux d'occupation actuel : 100 %, uniquement des résidents

- Les sites qui accueillent des navires de plaisance mais qui n'ont pas d'existence juridique

Certains sites accueillent des navires de plaisance mais n'ont aucune existence juridique en tant que ports. Ils ne s'agit pas de ports transférés par la loi de décentralisation de 1983, ni de ports dont la création par une collectivité aurait été entérinée par :

- une inscription du projet au SAR-SMVM ;
- un transfert de gestion du DPM correspondant à la collectivité concernée ;
- une délibération de la collectivité compétente portant définition des limites administratives du port ;
- la mise en place d'un conseil portuaire.

Sur ses sites, le DPM « sec » (zone des 50 pas) est donc géré par l'État, voire les communes lorsque la gestion des 50 pas leur a été confiée par convention. Le DPM « mouillé » y reste géré par l'Etat. Aucune autorité portuaire ou de police portuaire ne s'y exerce.

1 - Centre nautique de Poirier (Rivière Pilote)

Informations mises à jour en février 2017



Domianialité : AOT délivrée en 2011 pour 5 ans à l'association « Centre Nautique de Rivière-Pilote »
Téléphone : 05 96 71 87 06
cnp@orange.fr

Occupations actuelles :

- partie maritime : environ 50 navires à flot, 1 lift sans AOT, 2 bouées d'embossage, au moins 3 bateaux de plaisance apparemment hors d'usage, 2 petits pontons
- partie terrestre : environ 40 navires à sec, quelques points d'eau et d'électricité en très mauvais état, local associatif avec toilettes, affichage de l'AOT de 2011.

2 - Port Cohé (le Lamentin)

Informations mises à jour en février 2017



Historique : Port Cohé, ancien site de l'embarcadère de l'usine sucrière du Lareinty, a été exploité en tant que marina privée pendant une vingtaine d'années, jusqu'en 1990.

Une AOT a été délivrée en 1993 à l'association créée pour la gestion du domaine.

Occupations actuelles :

- partie maritime : environ 120 navires à flot ; présence de lifts ; mouillages sauvages d'une trentaine de navires le long du canal, dans la mangrove ;
- partie terrestre : environ 50 navires à sec ; installations de bacs de récupérations des huiles et des batteries par l'association ; quelques points d'avitaillement en eau et électricité.

Projets : Le port a été déclaré d'intérêt communautaire sous l'impulsion de la ville du Lamentin et sur la base d'une convention entre l'État et la ville pour la gestion du site.

Dans le projet de SAR-SMVM, il est prévu, 170 places de bateau, 200 places de parking, 2180 m² pour la capitainerie et les commerces, 650 m² de quai dur patelage, 1635 m² de base technique et 4625 m² de bord à quai.



**Ministère de l'Écologie
du développement durable et de l'Énergie**

Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 21 22

